



F.F.C.M INFORMATION N° 26

Bulletin interne d'information de la FFCM du 01/12/2016 (v1)

Imprimerie spéciale FFCM - Directeur de Publication - J-P Grouzard

1) Éditorial: Indépendance - Union - Action

Dans notre société en passe de perdre tout sens des principes et des limites au profit de « *la liberté d'agir du renard dans le poulailler* », les attaques plus ou moins sounoises s'accroissent contre le thermalisme social et médicalisé et contre notre système de santé solidaire issu des orientations du Conseil National de la Résistance (CNR) en général.

Le combat mené par la FFCM en toute indépendance depuis plus de 16 ans doit donc s'amplifier.

- **L'indépendance** à tous les niveaux est le premier devoir que nous devons respecter, et c'est la moindre des choses quand on s'attelle à représenter les intérêts propres des curistes assurés sociaux.

C'est bien notre indépendance d'idée et d'action, mais aussi organisationnelle et financière assise sur le bénévolat, et notre indépendance à l'égard de tout organisme d'État, parti politique, syndicat, association, et groupements divers, qui nous permet d'établir des rapports corrects, et quelquefois de mener des actions convergentes avec des organismes et des personnalités en rapport avec nos préoccupations.

En fonction de ces principes, nous entretenons des rapports avec l'Assurance maladie, le Ministère de la Santé, le CNETH, les syndicats de médecins thermaux, l'UFC QUE-CHOISIR, etc.

Nous pouvons même nouer des partenariats comme celui passé avec l'Université Thermale (UTEPSIA).

- **L'union** organisationnelle des curistes avec pour objectif primordial la défense de l'aspect **social** et de l'aspect **médical** du thermalisme a toujours été notre but, et vient de remporter un beau succès en 2016.

Nous saluons en effet l'affiliation à la **FFCM** de l'**ACCB** (Association des Curistes de Capvern-les-Bains, la station du rein) que nous accueillons avec plaisir pour la 1^o fois en pages 2 et 3 de ce bulletin.

L'ACCB, qui continue son action locale, nous rejoint pour s'inscrire dans une action collective nationale.

Vous trouverez plus de détails sur l'ACCB en allant sur leur blog <https://curistesdecapvern.wordpress.com/>

Ce renfort de l'**A.C.C.B** (352 adhérents), est un honneur pour la FFCM, mais c'est avant tout une belle contribution des curistes de Capvern-les-Bains à la cause du thermalisme social et médicalisé de France.

- **L'action** renforcée en faveur de l'amélioration de l'accès à des soins thermaux de qualité suffisante et égale pour tous doit logiquement résulter de l'indépendance et de l'union des curistes.

En effet, si nous sommes conscients de nos limites et de nos modestes moyens, nous ne sommes pas là pour plastronner ni pour banqueter, mais bien pour agir au service et avec les curistes assurés sociaux.

Toutefois, il ne faut pas se leurrer, car les temps sont difficiles et sans une implication plus forte des curistes, la seule affirmation verbale de ces principes de bons sens ne suffit pas. Il faut des actes.

- Le premier acte, celui que tout curiste peut commettre en toute facilité, est tout simplement d'adhérer ou de rester fidèle à la FFCM et à l'ACCB.

Au vu des résultats obtenus bénévolement par la FFCM (Cf. page 4), et par l'ACCB (Cf. pages 2 et 3), et le montant dérisoire de nos cotisations (10 €/an pour la FFCM et 5 €/an pour l'ACCB), cela paraît évident.

- Le deuxième acte demande un peu plus d'implication.

Il s'agit par exemple de signer une pétition, de faire connaître autour de vous notre existence en parlant de nos actions, en incitant le cercle de vos connaissances à visiter nos sites d'information, etc.

Il peut aussi s'agir de nous communiquer toutes informations (articles de presse, imprimés de réservation, textes légaux, etc.), qui peuvent nous aider. Sachez que ce travail de renseignement est très important.

- Le troisième acte implique carrément un minimum de courage et de dévouement bénévole.

Il peut s'agir par exemple de témoigner par écrit (voie postale et/ou électronique) de faits constatés à votre rencontre ou à celui d'autres assurés sociaux, et qui relèvent du domaine d'intervention de la FFCM, à savoir exclusivement les cures prises en charge par les caisses de l'Assurance maladie.

Enfin, et c'est de cela dont il y a le plus besoin, il s'agit par exemple de distribuer officiellement nos informations et/ou de s'investir au titre de Délégué de station et/ou de Délégué national.

Voici donc les 3 degrés d'action que nous vous proposons, à vous de choisir, à vous de décider...